

CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE DE L'ETUDIANT OU DES PARENTS

- 10 AGRICULTEURS EXPLOITANTS
- 21 ARTISANS
- 82 AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE
- 33 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE (y compris Officier et élève-officier des armées)
- 23 CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS
- 81 CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
- 44 CLERGE, RELIGIEUX
- 22 COMMERCANTS ET ASSIMILES
- 48 CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE
- 54 EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE
- 52 EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE (y compris Aide éducateur)
- 55 EMPLOYES DE COMMERCE
- 38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE
- 42 INSTITUTEURS ET ASSIMILES (y compris Maître auxiliaire, Maître d'internat et Surveillant d'externat : MISE, Conseiller d'éducation)
- 69 OUVRIERS AGRICOLES
- 66 OUVRIERS NON QUALIFIES
- 61 OUVRIERS QUALIFIES
- 56 PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
- 53 POLICIERS ET MILITAIRES
- 34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES (y compris Médecin hospitalier et interne des hôpitaux)
- 35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
- 45 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE
- 46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES
- 43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
- 31 PROFESSIONS LIBERALES
- 71 RETRAITES ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
- 72 RETRAITES ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS, CHEF D'ENTREPRISE
- 73 RETRAITES ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
- 76 RETRAITES ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS
- 47 TECHNICIENS
- 99 NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)

N.B. : Les demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.